

Frédéric ABECASSIS

Les lycées de la Mission laïque française en Égypte

(1909-1961) :

L'exportation d'un modèle français en Orient et ses contradictions



Lycée Français d'Alexandrie. Photo prise en 1920



Pose de la première pierre : 31 octobre 1913

Cahier No 58

Février 2010

L'évocation des lycées de la Mission laïque française en Égypte, de la fondation du lycée français du Caire à la nationalisation de tous les établissements de l'association, au Caire, Héliopolis, Alexandrie, Maadi, Port-Saïd ou Mansoura, s'inscrit dans une perspective d'échec et d'exil. L'agression de 1956 en marque le terme réel, même si quelques établissements connurent un regain éphémère durant deux années scolaires (1959-1961). L'histoire de ces lycées, relativement brève au regard d'une institution aujourd'hui bicentenaire et de la francophonie égyptienne considérée dans son ensemble, est une histoire qui finit mal. Et la mémoire de ces établissements demeure, près de cinquante ans après, une mémoire douloureuse.

Les lycées français ou franco-égyptiens d'Égypte ne doivent pas être considérés comme une touche d'exotisme dans l'histoire très française des lycées. L'échec de la Mission laïque française en Égypte est emblématique de la tension entre une culture d'État dégagée du paradigme religieux et une matrice communautaire qui demeure le fondement de la société de l'Égypte dite libérale, à la fois post-ottomane et pré-nassérienne.

Le premier XX^e siècle représente un moment-charnière dans l'histoire de l'Égypte, car il correspond à la construction de l'État-nation par exclusion de communautés et colonies allogènes – ou considérées comme telles. Le passage, en 1922, du protectorat britannique à l'indépendance, même si celle-ci est limitée, impose de clarifier une série de définitions qui pouvaient demeurer jusqu'à lors ambiguës : celle, proprement institutionnelle, de la répartition des pouvoirs dans une monarchie constitutionnelle, mais aussi celle de l'accès à la citoyenneté et à la société politique, et par conséquent des conditions d'accès à la nationalité. Dans l'Égypte des années 1922-1952, la dynastie régnante est d'origine albanaise ; le pays a connu plusieurs vagues d'immigration de toutes les provinces de l'Empire, dès l'époque de Muhammad 'Ali (1804-1849), et surtout depuis le boom cotonnier et la crise religieuse des années 1860. Dans quelle mesure les Ottomans d'Égypte, jusque-là considérés comme sujets du gouvernement local, peuvent-ils être considérés comme Égyptiens et sont-ils voués à le devenir ? Les lycées de la Mission laïque sont au cœur de cet enjeu, parce que leur principal dessein, de leur fondation jusqu'à leur disparition, fut de former les élites politiques et économiques du pays.

De ces monuments imposants d'un autre âge, qui marquent encore aujourd'hui le paysage urbain, de ces albums jaunis et recouverts par la poussière, on extraira trois instantanés témoignant chacun d'un moment différent de leur histoire. Le premier, centré sur l'époque des fondations, permet de situer la Mission laïque parmi les institutions qui ont diffusé le français en Égypte depuis le milieu du XIX^e siècle. Le deuxième, au cœur de la crise des années trente et de la fermeture des marchés nationaux de l'emploi, voit s'affirmer un discours de réforme qui culmine avec l'inauguration, en 1937, du lycée franco-égyptien d'Héliopolis. Le troisième marque enfin le contraste, de part et d'autre de l'automne 1956, entre des institutions à nouveau florissantes, réformées et présentées comme une formule d'avenir, et un contexte politique qui les fait brutalement disparaître, comme fauchées en pleine croissance.

En complément d'un dispositif scolaire français en Orient

La fondation par la Mission laïque française des lycées du Caire (1909) et d'Alexandrie (1910), puis la reprise d'un lycée de quartier au Caire (1914) s'inscrivent dans une stratégie de reconquête des positions du français dans l'enseignement d'État égyptien, constituées à l'époque de Muhammad 'Ali et surtout du khédivé Isma'ïl (1863-1879), mais mises à mal et réduites à une peau de chagrin par vingt-sept ans d'occupation britannique. Non seulement l'anglais avait considérablement progressé dans l'enseignement d'État au détriment du français, mais celui-ci avait véritablement fondu : avant 1882, on comptait en Égypte vingt-cinq écoles secondaires ; en 1906, elles n'étaient plus que trois¹. Avec un budget qui n'excéda jamais 1 % du budget de l'État de 1883 à 1901, et parvint péniblement à se hisser au chiffre record de 3,4 % à la veille de la guerre, l'éducation fut délibérément sacrifiée à la recherche de l'équilibre financier.

Depuis Fachoda (1898) et les accords de l'Entente cordiale (1904), il était clair que la France avait renoncé à toute prétention politique en Égypte. Cela n'empêchait pas la langue française d'y tenir le haut du pavé. Perçue comme une marque de refus de compromission à l'égard de l'occupation britannique, elle était demeurée la clef du

¹ « Lettres d'Égypte », *Le Journal des Débats*, 3 février 1920, Archives diplomatiques du Quai d'Orsay (ADQO), série Maison de la presse, sous-série Égypte, vol. n° 68-69, p. 191.

monde des affaires, la langue usuelle de la haute administration et de la Cour, celle des sociétés savantes scientifiques ou littéraires et, en définitive, le véhicule même du projet modernisateur en Égypte². Le consulat de France animait et subventionnait un important réseau d'établissements tenus par des congrégations catholiques installées dans le pays depuis le milieu du XIX^e siècle, tandis que le Quai d'Orsay disposait d'un budget spécial pour financer l'École française de Droit. Pièce maîtresse du dispositif français depuis que l'École khédiviale de Droit était passée sous direction britannique (1891), celle-ci servait d'antichambre aux tribunaux mixtes³ et de pôle de diffusion d'un droit européen largement marqué par le Code civil.

Les établissements de la Mission laïque venaient compléter ce réseau. Ils visaient une clientèle laissée en déshérence par l'affaiblissement de l'enseignement d'État ; celle-ci trouvait depuis 1908 dans l'Université égyptienne, fondation privée, de nouveaux débouchés⁴. Mais l'association souhaitait aussi prendre toute la place qu'elle estimait devoir lui revenir sur un terrain où l'enseignement catholique l'avait largement devancée. Elle était de création récente. La première réunion de ses fondateurs avait eu lieu dans les locaux de l'Alliance française et les statuts de l'association, qui inauguraient la loi de 1901, furent votés le 8 juin 1902⁵. Si l'Alliance française était née de la défaite de Sedan⁶ ; la Mission laïque française était un produit de l'affaire Dreyfus. La guerre scolaire rallumée amena un changement de ton qui conduisit certains dirigeants de l'Alliance à envisager, outre-mer, « l'organisation d'écoles

² Henry Laurens, *Le royaume impossible, la France et la genèse du monde arabe*, Paris, Armand Colin, 1990, pp. 144 et suiv. et Irène Fénoglio Marc Kober et Daniel Lançon, *Sable et Nil, Écrivains d'expression française en Égypte, 1920-1960*, Paris, CNDP, 1999.

³ Depuis la réforme judiciaire des années 1875 fonctionnaient en Égypte des tribunaux mixtes au Caire, à Mansoura et à Alexandrie, siège de la Cour d'appel. Ces tribunaux étaient un avatar du régime des capitulations. Chargés de résoudre d'incessants conflits de juridiction, ils substituaient à la juridiction des consuls sur leur propre colonie des tribunaux où siégeaient des juges européens ou américains qui avaient à connaître de toutes les affaires où des intérêts étrangers étaient en jeu. Quatre langues officielles y étaient théoriquement pratiquées, mais l'arabe, l'italien et l'anglais étaient relégués loin derrière le français. Leur existence avait favorisé l'investissement massif en Égypte de capitaux européens à la Belle Époque ; Cf. Samir SAUL, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914, Intérêts économiques et implications politiques*, Paris, 1997.

⁴ Donald Malcom Reid, *Cairo University and the Making of Modern Egypt*, Cambridge University Press, 1990, Cairo, AUC Press, 1991.

⁵ André Thévenin, *La Mission laïque française à travers son histoire, 1902-2002*, Paris, 2002.

⁶ Maurice Bruézière, *L'Alliance française, 1883-1983*, Paris, 1983.

laïques officielles destinées à servir de types »⁷. Parallèlement mûrissaient sur le terrain colonial la réflexion de Pierre Deschamps, ancien élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, inspecteur des écoles à Madagascar (1898-1902), et son ambition de « construire, à côté des missions, un système positif d'éducation propre à l'enseignement officiel, qui s'ajustât à la mentalité des Malgaches et ne valût que pour eux »⁸. Cette prise de position rangeait l'artisan fondateur de la Mission laïque française, et avec lui l'ensemble de l'institution, du côté des « associationnistes » dans le débat sur l'avenir de l'empire colonial qui les opposait depuis le début des années 1890 aux « assimilationnistes »⁹. Dès 1902, la Ligue de l'enseignement apportait sa caution morale à la Mission laïque et fixait les limites de son programme : « Loin de poursuivre la transformation immédiate des indigènes et de les "déraciner" en quelque sorte, elle respectera leurs institutions, leur religion et leurs mœurs dans ce qui ne heurte pas les principes de la morale naturelle »¹⁰.

L'Égypte était loin des perspectives initiales de l'association, qui n'avait pas les moyens de se lancer dans des entreprises outre-mer. Il fallut toute l'âpreté du débat sur la séparation de l'Église et de l'État pour que l'existence de la Mission laïque soit assurée sur le long terme et son activité recentrée sur le monde ottoman. Elle bénéficia, en réalité, de la surenchère radicale concernant la question du protectorat religieux de la France en Orient. Le Quai d'Orsay avait obtenu d'Émile Combes qu'il n'y renonce pas, moyennant la promesse de généreuses subventions pour l'enseignement laïc à l'étranger. Celles-ci furent concrétisées par le vote, en mars 1906, d'un budget spécial de 60 000 francs, qui devait transiter par le ministère des Affaires étrangères. La reprise, la même année, de deux écoles privées à Salonique permit à la Mission laïque de capter cette subvention exceptionnelle à son unique profit, et la nécessité de contracter des emprunts la conduisit à signer avec le gouvernement, en 1908, une convention qui garantissait à l'association, devenue d'utilité publique en

⁷ Pierre Foncin, *De l'Enseignement aux Colonies*, Paris, 1900, cité par Mathew Burrows, « les origines de la Mission laïque », in *Dialogues, Bulletin de liaison des professeurs français à l'étranger, Éléments pour une histoire de la Mission laïque française, 1902-1982*, Paris, 1982., p. 54.

⁸ Pierre Deschamps, « Promenade archéologique », in « Saint-Cloud et la Mission Laïque française », extrait du *Bulletin de Saint-Cloud* février 1953, reproduit dans *Dialogues, op. cit.*, p. 85.

⁹ Voir, sur cette question, Jacques Thobie (dir.), *Histoire de la France coloniale, op. cit.*, t. 2, p. 14 sq., et Albert Salon, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, 1982.

¹⁰ *Dialogues, op. cit.*, p. 21.

1907, une subvention annuelle de 18 000 francs pendant vingt ans. En garantissant ses assises financières elle avait aussi gagné une certaine autonomie, au moins formelle, vis-à-vis de l'État : la Mission laïque était, officiellement, en France comme dans l'empire ottoman, une association indépendante de la légation française et du ministère des Affaires étrangères. C'est ainsi qu'au Caire et à Alexandrie comme à Salonique et à Beyrouth, elle put assurer la reprise d'écoles en difficulté ou répondre à la demande de comités désireux de mettre en place un enseignement du français détaché de ses bases missionnaires ou communautaires.

Neutralité religieuse ou recherche d'une cohabitation interconfessionnelle ?

La Mission laïque prit pied en Égypte avec la ferme intention de ne pas laisser aux écoles religieuses le monopole de l'enseignement français dans le pays. Il s'agissait de recentrer autour de la France le potentiel d'hostilité au prosélytisme catholique qui s'était exprimé, dès la fin du siècle, dans certaines d'entre elles, notamment parmi les parents d'élèves orthodoxes et israélites. Mais le souci de concurrencer les écoles catholiques était sans doute moins présent, aux yeux des responsables de la Mission laïque française et du Quai d'Orsay, que celui de gagner à l'influence française un public musulman ouvert aux idées européennes. Les comités Union et Progrès et la révolution des Jeunes Turcs avaient montré toute l'importance de cette classe moyenne aisée, qui ne fréquentait guère les écoles catholiques. Dans cette perspective, le premier lycée qu'elle installa au Caire, dans l'ancien palais de Mazloum pacha en 1909, était « programmé pour les musulmans »¹¹ par l'adoption d'une stricte séparation des sexes. Dès la première année, il fallut néanmoins déchanter, sur ce terrain au moins. Si, globalement, le lycée connaissait un certain succès, les familles musulmanes restaient dans un attentisme prudent. Les effectifs juifs et orthodoxes du collège des Jésuites du Caire diminuaient sensiblement au profit de la nouvelle institution, et le directeur du lycée reconnaissait : « 40% des élèves sont des Israélites ; les Grecs sont avec les Israélites les meilleurs éléments étrangers [...] et les Égyptiens ne sont pas encore bien nombreux »¹². A quelques nuances près, le constat demeurera récurrent

¹¹ Mathew Burrows, *art. cit.*, p. 70.

¹² *Ibid.*

jusqu'en 1956. Si la croissance des effectifs était bel et bien au rendez-vous, le cœur de cible manquait à l'appel.

Le patronage de la Mission laïque sur le lycée d'Alexandrie puis sa cession à l'association à la rentrée 1910 furent sans doute encouragés par le ministère des Affaires étrangères afin de concurrencer le *Victoria College* britannique qui avait ouvert en 1901. Mais là encore, c'est plutôt à l'école de l'Alliance israélite universelle et au collège Saint-François-Xavier, tenu par les Jésuites, que le lycée porta ombrage. Les pères jésuites ne s'y trompaient pas et fulminaient contre l'établissement qui « n'[était] pas une œuvre française, [mais] une œuvre laïque »¹³, avertissant les élèves qui les quittaient qu'il n'y aurait pas de retour possible. L'une comme l'autre fermèrent pourtant leurs portes au lendemain de la Grande Guerre. Le lycée était alors en plein essor, et l'on crut même entrevoir la possibilité de gagner à la France une clientèle musulmane. Le consul de France notait, en 1920, que « le mouvement nationaliste égyptien a détourné les musulmans des écoles anglaises et les a poussés vers les nôtres »¹⁴. L'année suivante, il enregistrait avec satisfaction qu'au lycée d'Alexandrie, « la majorité n'appartient plus aux élèves de religion mosaïque »¹⁵, en tout cas chez les garçons. Les musulmans représentaient alors 18% de l'effectif total, derrière les juifs (42%) et les grecs orthodoxes (19%), mais devant les catholiques (11%).

Tout au long des années vingt, le lycée d'Alexandrie fut au centre de la politique française des écoles musulmanes, dont Marcel Fort, son proviseur pendant plus de trente ans (1914-1949) fut l'un des principaux inspirateurs. Elle consistait à financer des cours de français dans des écoles dites « purement égyptiennes », c'est à dire à la clientèle presque exclusivement musulmane et copte. La subvention parvenait directement en livres égyptiennes aux écoles par l'intermédiaire du proviseur du lycée, qui la recevait lui-même discrètement du consulat. Cette gymnastique était destinée à éviter l'inconvénient d'une subvention directe du gouvernement français, et le consul de France à Alexandrie s'en félicitait : « Cette méthode, tout en répondant au désir

¹³ Cité par Robert Ilbert, *Alexandrie, 1830-1930*, Le Caire, IFAO, 1996, p. 450.

¹⁴ Lettre du consul de France à Alexandrie au Département, Archives diplomatiques de Nantes (ADN), série Le Caire Ambassade, volume n° 157, dossier Enseignement public, Lycée français d'Alexandrie.

¹⁵ ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous série Égypte, volume n° 32, p. 151.

même de l'indigène, a donné à l'usage les meilleurs résultats ; elle sert au développement de notre politique d'influence en même temps qu'elle ménage les sentiments nationaux des Égyptiens »¹⁶. L'objectif de cette politique était triple. Dans l'immédiat, elle était susceptible d'assurer un recrutement d'élèves musulmans – et en particulier des filles – au lycée ; à terme, elle visait à créer un effet d'entraînement en faveur du français dans des écoles gouvernementales en pleine expansion (et, aspect non négligeable, leur financement par le ministère de l'Instruction publique). Enfin, le caractère librement choisi de la langue française dans un pays musulman était censé exercer un puissant effet de légitimation de la « mission civilisatrice » de la France en Algérie, de son protectorat sur le Maroc et la Tunisie et de son mandat sur la Syrie-Liban. La construction de la Mosquée de Paris en témoigne : dans les années vingt, la France se veut une puissance musulmane, et la Mission laïque en Orient fait partie d'un dispositif visant à former ces élites civiles d'empire.

Les résultats ne furent pas à la hauteur des espérances. Transférant à l'étranger le clivage entre « les deux France », les lycées du Caire et d'Alexandrie ne firent peut-être pas de l'anticléricalisme « un article d'exportation », mais ils comblèrent un vide en recrutant leur clientèle dans des communautés minoritaires qui se trouvaient en porte-à-faux dans l'enseignement catholique : juifs et orthodoxes d'origine souvent levantine mais de nationalité égyptienne, Grecs ou Italiens d'Égypte. Le secrétaire général de l'association, Edmond Besnard, le déplora très explicitement dans un conseil d'administration en 1932 : « Nos lycées d'Égypte sont prospères malgré la dureté du temps. Mais le lycée du Caire a un personnel trop nombreux. Il est trop étiqueté comme lycée juif. Son proviseur applique trop à la lettre les instructions officielles de la France, même lorsqu'elles ne répondent pas aux nécessités locales »¹⁷.

En revanche, jusqu'à la fin des années trente, les catégories indigènes, musulmans et coptes, considérés comme de purs Égyptiens restèrent très minoritaires. Les lycées français du Caire et d'Alexandrie, en affichant leur laïcité, marquaient leur parenté

¹⁶ Rapport du 9 février 1925, ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n° 34, p. 34.

¹⁷ Procès-verbal du 21 janvier 1932, Archives de la Mission laïque française (AMLF).

avec une pratique politique qui remettait en cause le « lien indissoluble »¹⁸ qui devait unir la communauté islamique à ses gouvernants. Tout l'enjeu de la *Salafiya*¹⁹ et de la construction d'un appareil scolaire et juridique modernes ne se posait absolument pas dans les termes d'une séparation des pouvoirs spirituel et temporel, dont la Mission laïque française était le produit, mais portait plutôt sur la manière « de relier ces changements aux principes de l'Islam »²⁰. Dans ce contexte, scolariser ses enfants dans une institution laïque pouvait s'apparenter à une prise de position dans un débat à peine ébauché par quelques libéraux-constitutionnels sur *l'islam et les fondements du pouvoir*, qui avait été rapidement tranché par la condamnation de 'Alî Abderraziq en 1925²¹. Toute la contradiction de la position de la Mission laïque en Égypte (comme en Syrie-Liban) résidait là : désireuse de contribuer à l'élaboration d'une culture d'État francophone transcendant les clivages religieux, elle demeurait une institution de minoritaires, condamnée à la quête perpétuelle d'un équilibre intercommunautaire.

Les années trente : entre conquête de l'État et égyptianisation forcée des « Orientaux »

Le modèle qui servait de référence aux lycées d'Égypte était le lycée Galatasaray d'Istanbul. Depuis 1839, l'État ottoman s'était lancé dans une politique de réformes : les *Tanzimât*. Fondé en 1868 et voué à la formation à l'occidentale des futurs cadres de la nation, ce lycée avait marqué à la fin du Second Empire un jalon important de la diplomatie culturelle française en étant le lieu d'une véritable coopération entre les autorités françaises et turques²². L'institution, pleinement nationale, était demeurée dans la Turquie kémaliste l'un des foyers de diffusion de la langue et de la culture françaises. Les lycées de la Mission laïque en Égypte voulurent être ce creuset dans lequel auraient fusionné élites égyptiennes et orientales. Mais ils demeurèrent en

¹⁸ *Le Lien indissoluble* — *al-'urwa al-wuthqa* — était le titre de la revue que Jamal ad-Dîn al-Afghanî et Muhammad 'Abduh firent paraître au cours de leur exil en France en 1883. Les inspirateurs du mouvement réformiste voulaient explicitement inscrire leur pensée à l'intérieur du cadre de la Communauté des croyants, non en référence au modèle libéral européen.

¹⁹ Mouvement dont Rashid Reda et sa revue *Al-Manar* (le phare) se firent les porte-paroles au début du XX^e siècle, qui s'appuyait sur l'idée qu'il fallait revenir aux doctrines des *salaf* (anciens) pour régénérer l'islam ; Cf. Sabrina Mervin, *Histoire de l'islam, fondements et doctrines*, Paris, Flammarion, 2001, p. 163 sq.

²⁰ Albert Hourani, *Arabic Thought in the Liberal age, 1798-1939*, Cambridge, 1983, p. 139.

²¹ Ali Abderraziq, *L'islam et les fondements du pouvoir*, Le Caire, 1925, traduction française Paris, La Découverte, 1994.

²² Jacques Lafon, « La fondation du Lycée Galatasaray de Constantinople (1868) », in *Itinéraires, de l'histoire du droit à la diplomatie culturelle et à l'histoire coloniale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, pp. 203-240.

marge des filières nationales de scolarisation, et pas seulement parce qu'on y préparait le baccalauréat français. Au seuil des années trente avait pris corps un enseignement d'État, couronné par la création de l'Université Fouad I^{er} (1925) et largement investi par les élites du mouvement national. Les velléités d'y renforcer l'enseignement du français se heurtèrent à l'opposition résolue des Britanniques autant qu'à la volonté des responsables de l'enseignement égyptien d'éliminer du champ politique les « *local foreign minorities* » francophones.

Les réformes en vue d'une égyptianisation des lycées furent lancées dès la fin des années vingt. Si le baccalauréat français conservait une prétention universelle, il convenait de rechercher les voies d'une équivalence avec le baccalauréat égyptien en renforçant en particulier le niveau d'arabe des élèves. Ainsi, à partir du début des années trente, délaissant les humanités classiques, les établissements de la Mission laïque diversifièrent leurs filières et s'engagèrent dans la voie de la préparation à un baccalauréat moderne, qui tentait d'accorder une place à l'enseignement de la langue arabe, puis vers un enseignement professionnel, agricole ou commercial. Ces réformes affichaient un double objectif : d'une part, attirer davantage une clientèle nationale, d'autre part, contribuer à l'égyptianisation des Orientaux, ces ottomans francisés, considérés comme étrangers à la fois par la France et par l'Égypte, qui venait de se doter d'une loi sur la nationalité.

Quelques années après que l'architecte Erlanger eut donné au lycée d'Alexandrie son allure de temple grec, ce fut au tour du lycée du Caire d'inaugurer de somptueux locaux à la rentrée 1931, dans une architecture se voulant très orientale. L'établissement s'était installé non loin du palais royal, dont il recherchait la clientèle parmi les enfants de ministres et de hauts fonctionnaires. Il rencontrait en cela les desseins politiques du roi : Fouad I^{er}, monarque jaloux de ses prérogatives inaugurerait alors une période de règne autoritaire sans recours au Parlement. Pour lui, la promotion d'une éducation à la française permettait, en raison de sa rareté, de restreindre le droit d'accès à la société politique.

En dépit des encouragements royaux, le démarrage dans ces nouveaux locaux fut difficile et la clientèle espérée ne fut pas plus au rendez-vous que dans la décennie

précédente. En 1937, les musulmans représentaient un peu moins du quart des effectifs du lycée du Caire, où les juifs étaient largement majoritaires (53 %), et seulement 4 % des élèves du lycée d'Alexandrie²³. Le retour à la vie parlementaire (1935), bientôt suivi par la signature du traité anglo-égyptien (1936) et l'abolition des capitulations (1937), marqua la fin réelle de l'ambition de faire d'un baccalauréat français aménagé le lieu de rencontre des élites d'Égypte. C'est en 1935 que fut mise en place une section égyptienne au lycée du Caire. Son sous-directeur, Théodore Stéphanopoli de Comnène, qui avait été le précepteur du prince Farouq, rendit visite au ministre de l'Instruction Publique pour l'informer de ce ralliement de la Mission laïque aux programmes officiels. Conformément au désir exprimé par Neguib El Hilali bey, l'histoire et la géographie de l'Égypte seraient enseignées dans cette section en arabe. « Le ministre a agréé cet hommage présenté à l'Égypte par le grand établissement français par des remerciements et des éloges »²⁴. Le nouveau proviseur, M. Agobert, était un élève de l'Institut oriental de Tunis. Sa qualification en arabe était un atout et fut l'argument central d'une publicité relayée jusque dans la presse du *Wafd* : « Je considère qu'un double devoir nous force à nous intéresser à la langue arabe : montrer l'intérêt que nous portons à une nation hospitalière aux étrangers ; prouver que nos méthodes pédagogiques sont compatibles avec l'enseignement de cette langue. J'ai l'intention de m'intéresser personnellement à cet enseignement, et d'en surveiller les études d'une façon spéciale »²⁵. Entre les Égyptiens et ceux que l'on désignait de plus en plus comme étrangers, le lycée du Caire avait clairement choisi son public de prédilection, et il le faisait savoir : « Nous voulons convaincre nos étudiants étrangers de la nécessité de connaître la langue du pays dans lequel ils vivent et qui est la langue principale de l'Orient »²⁶. La volonté de ré-arabiser ceux que l'on appelait, en France, les Orientaux était, dans l'esprit des responsables français, conçue comme un premier pas vers leur égyptianisation. Avouée à demi-mot dans la presse nationaliste, la nécessité de les convaincre de se lancer dans cette formation en arabe résonnait surtout comme une preuve supplémentaire de leur extranéité.

²³ Tableaux statistiques des écoles françaises, dressés par chaque consulat pour l'année scolaire 1937-1938, ADN, Série Œuvres françaises, sous-série Égypte, vol. 361.

²⁴ Cité dans le *Bulletin de la Mission Laïque française*, 1934-35, p. 21.

²⁵ Extrait d'un article du quotidien wafdiste *Kawkab al-Sharq*, intitulé « Le mouvement culturel et le développement de la langue arabe », par le professeur Kamal Ed-Din Hâfêz 'Awad, ancien élève du lycée français, ADN, série Le Caire Ambassade, volume n° 5, revue de presse du 8 octobre 1935.

²⁶ *Ibid.*

La décision de mettre en place une filière égyptienne fut prise au lycée d'Alexandrie à la rentrée suivante. Marcel Fort réalisa en même temps un projet qui lui tenait à cœur en créant une section horticole. Son établissement se lançait en outre dans la formation d'instituteurs et d'institutrices francophones pour les écoles locales et, comme ses homologues du Caire et de Beyrouth, réorganisait le cursus des études commerciales. La diversification des orientations possibles devait permettre d'attirer une clientèle évanescence dans une ville frappée de plein fouet par la crise économique. Un tel éventail de choix préservait en effet la possibilité d'un enracinement local ou d'une activité extérieure à l'Égypte, circonscrite de préférence à l'empire colonial français au Maghreb et au Levant. Les filières françaises et professionnelles conduisaient au baccalauréat français et à des carrières dans le secteur privé ; les filières égyptiennes, fréquentées essentiellement par des musulmans et des coptes, conduisaient aux carrières de l'administration.

Ainsi, dans les lycées de la Mission laïque comme dans les collèges religieux, le dédoublement des filières était devenu la norme des écoles secondaires françaises de garçons. Il entérinait et perpétuait à la fois une coupure nationale ; il témoignait en même temps de l'échec de la France à réaliser la fusion des élites qui fréquentaient ses institutions. L'ouverture, en 1937, du Lycée d'Héliopolis visait à sortir de ce dilemme. Inauguré par Édouard Herriot, quelques semaines seulement après la signature des accords de Montreux, sa titulature, comme son architecture moderne et fonctionnelle de style art-déco prenaient acte des bouleversements survenus en Égypte depuis 1936. Il ne s'agissait plus d'un « Lycée français » mais d'un « Lycée franco-égyptien », établissement de luxe construit sur les marges du désert, loin des miasmes du Caire, qui tournait ostensiblement la page des aspirations françaises à une forme de protection des minorités appartenant au passé. En mettant en place, pour une même promotion, un enseignement à parité français et arabe, l'institution repoussait jusqu'à la classe terminale le choix de présenter un baccalauréat français ou égyptien. En dépit d'un surcroît de travail imposé par un double bachotage, le succès de la formule fut immédiat et ne se démentit pas, au contraire, au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Né au moment même où disparaissaient les protections capitulaires, le lycée franco-égyptien cherchait à promouvoir une nouvelle forme d'allégeance à la France. Ses élèves étaient invités à marquer davantage leur enracinement en Égypte. Et, en retour, l'insistance de ses dirigeants à dénier toute pertinence à la race ou à la religion était un plaidoyer pour assurer, en matière de nationalité, la prééminence du droit du sol sur celui du sang. En ce sens, le lycée franco-égyptien d'Héliopolis pouvait bien faire figure de modèle. A la fois « hors de la ville mais près de la ville »²⁷, construit sur le désert et conçu comme un lieu neuf, il était appelé à forger un homme nouveau.

Les années cinquante : l'euphorie et le malentendu

Les destinées différentes des établissements catholiques et des lycées de la Mission laïque au cours des années cinquante illustrent un curieux paradoxe. Les lycées avaient été les plus précoces à entreprendre des réformes et à accorder une large place dans leur enseignement à la langue arabe ; ils avaient, sans trop de difficulté, accepté les exigences du ministère de l'Instruction publique en matière d'enseignement religieux selon la religion des parents, intégré dans les programmes officiels. Bref, s'ils semblaient avoir réalisé un effort considérable d'adaptation aux nouvelles conditions d'une Égypte en pleine effervescence nationaliste, ils n'en furent pas moins les premiers visés par la répression qui suivit la crise de Suez. Confrontées à ce que toute l'Égypte appelait « la triple et lâche agression », les écoles catholiques arborèrent une nationalité vaticane et non française. Elles purent ainsi, moyennant quelques concessions, poursuivre leur activité dans le pays. En revanche, les lycées ou le *Victoria College* ne s'en relevèrent pas : amputés d'une partie de leur clientèle par des départs massifs, les établissements furent placés sous séquestre, retirés à la Mission laïque et confiés à la tutelle du ministère de l'Instruction publique.

Pour comprendre ce paradoxe, il convient de remonter quelques années en arrière. La Seconde Guerre mondiale marqua à cet égard un tournant décisif. Coupés de toute relation avec la métropole, les quatre proviseurs des lycées d'Égypte prirent leurs distances avec une légation de France aux ordres de Vichy, proclamèrent le transfert

²⁷ Prospectus (bilingue) de présentation du lycée franco-égyptien, année scolaire 1937-38, p. 15, fonds privé.

provisoire du siège de la Mission laïque en Égypte et continuèrent de fonctionner sous protection britannique, puis du Gouvernement provisoire de la République française après le voyage de Marcel Fort à Alger. La Mission laïque sortit de la guerre paradoxalement renforcée. Le proviseur du lycée d'Alexandrie assura la succession d'Edmond Besnard au secrétariat général de l'association en 1949, et l'Égypte en devint une véritable vitrine. Repreneur d'établissements privés ou confessionnels à Port-Saïd, à Mansoura ou au Caire, elle était aussi pressentie pour bâtir de nouveaux lycées à Maadi, banlieue résidentielle au Sud du Caire, ou auprès des sucreries de Nag Hamadi, en Haute-Égypte. Son crédit était au plus haut : les effectifs connaissaient au même moment une croissance exponentielle, qui justifiait tous les agrandissements. S'ils dépassaient à peine les 3 000 élèves en 1929, ils avoisinaient à présent les 10 000 élèves, dont plus du tiers de musulmans voire 45 % au lycée franco-égyptien d'Héliopolis en 1956.

Ce succès fut interprété comme la consécration des efforts d'adaptation entrepris quinze ans auparavant et comme une marque d'allégeance des nouvelles élites parvenues au pouvoir après la révolution de 1952 à l'évidente supériorité de la culture française. « L'opération Mousquetaire » fut d'autant plus mal ressentie par le personnel enseignant français en Égypte que la question des équivalences de diplômes, en suspens depuis un demi-siècle, avait enfin trouvé en 1954 sa résolution avec la création du baccalauréat franco-égyptien, reconnu à la fois par les universités françaises et égyptiennes.

Cet engouement récent, sensible également dans les institutions religieuses des Jésuites, des Frères des Écoles chrétiennes ou des congrégations féminines les plus en vue, n'était pourtant pas lié aux qualités intrinsèques de l'enseignement français. Il procédait d'une évolution interne de l'enseignement égyptien, devenu dans sa grande majorité un enseignement d'État ou subventionné par lui : les gouvernements nationalistes qui précédèrent la révolution de 1952, soucieux d'assurer une légitimité entamée par l'alliance contrainte avec les Britanniques, s'efforçaient de donner des gages à leur opinion publique sur le terrain scolaire. En une dizaine d'années, les filières primaire et secondaire avaient été confondues dans les petites classes, et

l'enseignement secondaire gouvernemental était lui aussi devenu gratuit. Comme beaucoup d'autres écoles étrangères, françaises, anglaises, américaines ou italiennes, les lycées étaient devenus les refuges d'une classe moyenne aisée scolarisée à la génération précédente dans les écoles gouvernementales, mais que cette promiscuité nouvelle avec des classes plus populaires indisposait.

Dès lors que le public égyptien y entraît en plus grand nombre, il était assez logique que l'État cherche à exercer un contrôle plus strict sur l'enseignement étranger ; et cette perspective n'avait rien pour déplaire foncièrement à la Mission laïque qui recherchait depuis longtemps une association plus étroite avec les élites nationales du pays. Aussi fut-elle toute disposée à reprendre pied en Égypte et à diriger à nouveau, après les accords de Zurich, ses lycées passés sous contrôle égyptien en 1957 et devenus « lycées *al-Horreyya* » – lycées de la Liberté. La tentative se solda par un échec et les lycées fermèrent à nouveau lorsque des diplomates français furent accusés d'espionnage et traduits en jugement dans un simulacre de procès. La physionomie des lycées avait profondément changé : une bonne partie de leur public avait quitté le pays, beaucoup de leurs enseignants avaient été inquiétés, emprisonnés ou expulsés. Mais s'il fut présenté comme une répudiation, le départ d'Égypte de la Mission laïque semble avoir été, plus qu'on ne le croit, un divorce à l'amiable, coïncidant, après le départ des juifs en 1956, avec une vague de nationalisations qui frappait les biens grecs. L'État nassérien ne pouvait tolérer un enseignement prétendument national, mais avec une origine et une validation étrangères. La Mission laïque, en retour, ne pouvait se satisfaire d'être directement au service d'un régime qui se disait laïc, mais proclamait l'islam comme religion d'État et assurait la promotion des musulmans ou des coptes par élimination ou bannissement des minorités juives ou levantines.

Tout au long de l'histoire des lycées de la Mission laïque en Égypte, les enjeux politiques l'emportèrent sur les enjeux éducatifs. A vrai dire, le lien entre les deux était à proprement parler indissoluble. Ces établissements ont participé d'une tentative pour étendre et modifier dans sa nature le protectorat de la France en Orient. En cherchant à gagner un public musulman, ils cherchaient à sortir de la politique des minorités et à élargir la clientèle catholique de la France, pour qui

l'épisode de 1860 avait été fondateur. La confusion entretenue, depuis cette date, entre une réelle et ancienne protection capitulaire sur les catholiques latins et un mythique et immémorial protectorat français sur les chrétiens d'Orient avait trouvé ses limites avec la mise en place du protectorat britannique sur l'Égypte et la disparition annoncée des capitulations. C'est désormais l'école qui apparaissait comme le nouveau pivot de la protection, parce qu'elle se voulait le garant de la promotion sociale et aussi parce qu'elle se trouvait au centre de réseaux d'assistance et de redistribution du savoir. La Mission laïque en Égypte avait dû se plier aux cadres communautaires hérités de l'Empire ottoman. En disposant d'un bassin de recrutement et d'assistance dans les écoles musulmanes ou gouvernementales, parmi les boursiers des communautés israélites, des communautés grecques ou du gouvernement hellène, elle ne pouvait que souscrire à l'idée d'un État arbitre entre communautés tel que l'avait envisagé Fouad I^{er}.

Le terme de lycée, en se démarquant de celui de collège, avait en Égypte une double résonance, à la fois antique et liée à l'épisode napoléonien. Il était de nature à entretenir des réminiscences aussi bien chez les Grecs que chez les Juifs d'Égypte, qui représentaient la part la plus importante du public de la Mission laïque. Pour les uns, Paris avait supplanté Athènes et Alexandrie comme centre d'un nouvel hellénisme en Méditerranée, et le français se présentait comme la résurrection d'une culture universelle antique. Pour les autres, la Révolution et l'Empire étaient synonymes d'émancipation, et le terme de lycée laissait miroiter, au delà du plomb des appartenances communautaires, l'or possible d'un statut personnel unifié. Tous réalisèrent tardivement leur erreur. A l'âge des empires succédait, en effet, celui des nations.

Paris, juillet 2002

Frédéric Abécassis

Né le 30 avril 1964 à Casablanca (Maroc). Ancien élève de l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud (1984-1988). Agrégation d'histoire en 1988. Séjour en Egypte de 1989 à 1999 : enseignant de français au Collège de la Sainte Famille (Le Caire), puis dans les facultés de Lettres et Pédagogies de Minia, Mansoura, Fayoum ; chercheur associé au Centre d'Etudes et de documentation économique, juridique et sociale (CEDEJ), Le Caire. Doctorat soutenu en janvier 2000 à l'université de Provence, sous la direction de Robert Ilbert : *l'enseignement étranger et les élites locales (1920-1960), francophonie et identité nationales*. Enseignant à l'École normale supérieures Lettres et Sciences Humaines (Lyon), depuis septembre 2000 ; il est actuellement en délégation au Centre Jacques Berque de Rabat.